



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mutuelles

Question écrite n° 71745

Texte de la question

M. Jean-Marc Nudant appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le retard pris concernant une demande d'extension d'un accord national signé le 7 mars 2001, avec la Fédération française des industries charcutières, traiteurs et transformateurs de viandes (FICT). Cet accord permettrait de mettre en oeuvre un régime collectif de prévoyance, au profit du personnel non cadre des entreprises du secteur des industries charcutières et traiteurs. Il lui rappelle que cet accord ne peut être officiel. Cet accord comporte pourtant des garanties en matière de décès, d'assurance d'invalidité permanente et totale ainsi qu'une rente éducation versée aux enfants à charge des salariés de cette profession. C'est pourquoi il lui demande quand le Gouvernement prendra cet arrêté.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nudant](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71745

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 janvier 2002, page 138